

MÉMORIAL



Memorial

DU

DES

Grand-Duché de Luxembourg.

Großherzogthums Luxemburg.

Mardi, 29 mars 1904.

N. 17.

Dienstag, 29. März 1904.

Circulaire concernant la restitution de l'impôt sur le coupon payé par les établissements de bienfaisance.

Dans les derniers temps, l'administration des contributions a été saisie à plusieurs reprises de demandes en restitution d'impôt sur le coupon que des établissements de bienfaisance avaient payé dans le courant d'exercices antérieurs, définitivement clos. Ces demandes ont dû être écartées pour motif de forclusion.

Pour éviter à l'avenir la perte d'intérêts qui en résulte pour les établissements intéressés, j'invite ces derniers à présenter leurs demandes en temps utile, c'est-à-dire au plus tard avant le 1^{er} juillet de l'année qui suit l'exercice pour lequel était dû l'impôt dont le remboursement est réclamé.

Luxembourg, le 21 mars 1904.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Arrêté du 22 mars 1904, portant publication d'une demande en concession de terrains miniers sur le territoire de la commune de Kayl.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INTÉRIEUR ;

Vu la demande présentée le 12 mars 1904 par le collège échevinal de la commune de Kayl à l'effet d'obtenir une concession de 5 hectares 5 ares et 46 centiares de terrains miniers situés aux lieux dits « Eveschbour » et « Sterzfeld », ban de la commune de Kayl ;

Vu le plan de la surface des terrains miniers sur laquelle s'étend la concession demandée ;

Kundschreiben, betreffend die Rückerstattung der durch die Wohlthätigkeitsanstalten bezahlten Couponsteuer.

Zu letzter Zeit sind der Steuerverwaltung zu wiederholten Malen Gesuche um Rückerstattung der durch die Wohlthätigkeitsanstalten im Laufe verfloßener, endgültig abgefloßener Jahrgänge bezahlten Couponsteuer zugegangen. Diese Gesuche konnten, weil der Verjährung verfallen, nicht mehr berücksichtigt werden.

Um dem hieraus entstehenden Zinsverlust in der Zukunft vorzubeugen, ersuche ich die betheiligten Anstalten derartige Gesuche rechtzeitig einzureichen, das heißt, spätestens vor dem 1. Juli nach Ablauf des Jahres für welches die zurückverlangte Steuer geschuldet war.

Luxemburg, den 21. März 1904

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.

Beschuß vom 22. März 1904, betr. Veröffentlichung eines Gesuches um Concession von Erzfeldern auf dem Gebiete der Gemeinde Kayl.

Der General-Director des Innern ;

Nach Einsicht des vom Schöffenrat der Gemeinde Kayl am 12. März 1904 eingereichten Gesuches behufs Verleihung einer Concession von 5 Hektaren 5 Aren 46 Centiaren Erzfeldern in den Orten genannt „Eveschbour“ und „Sterzfeld“, Ban der Gemeinde Kayl ;

Nach Einsicht des Planes der in Concession begehrten Fläche ;

Vu l'art. 2 de la loi du 12 juin 1874, sur le régime des mines et minières de fer ;

Arrête :

Art. 1^{er}. En conformité de l'art. 2 de la loi prévue, la demande dont s'agit sera publiée au *Mémorial* et dans plusieurs journaux du pays.

Art. 2. Les oppositions éventuelles à l'objet de cette demande seront reçues par la Direction générale de l'intérieur, en l'Hôtel du Gouvernement à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mars 1904.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

(Suit le texte de la demande.)

Monsieur le Directeur général de l'intérieur,

Le Collège échevinal soussigné de la commune de Kayl, à ce dûment autorisé par une délibération du conseil communal de la dite commune, en date d'hier, a l'honneur de demander par la présente la concession minière d'une contenance de 5 hectares 3 ares 46 centiares (4 hectares 64 ares 98 centiares plus 40 ares 48 centiares) située ban de Kayl, lieux dits « Eweschbour » et « Sterzfeld », et limitée sur les plans ci-annexés par les lettres ABCDEF et H. La dite concession est demandée pour permettre à la commune de Kayl de terminer à l'amiable le procès dans lequel elle a été impliquée avec la Société anonyme des Hauts-Fourneaux de Rumelange à la suite des circonstances que vous connaissez. La commune de Kayl offre à l'État, comme prix de la prédite concession, une somme de 13,692 fr. par hectare, payable en cinquante annuités à partir du jour de son octroi définitif; la concession en question serait du reste accordée sous les conditions générales, formulées par la loi du 7 juillet 1874, qui approuve la concession du 7 mai 1874 portant concession de terrains miniers à des sociétés de hauts-fourneaux luxembourgeoises.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre haute considération.

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Kayl,

S. J. LAUX. J. LUDIG. N. WILHILM.

Circulaire concernant l'acquisition par les communes de matériel à incendie.

Je constate avec satisfaction que bon nombre de communes, répondant à ma circulaire du 8 juillet 1903, Mém. p. 765, se sont empressées d'acquiescer du matériel à incendie ou de compléter et d'améliorer le matériel existant. J'aime à croire que dans les autres communes on ne

Nach Einsicht des Art. 2 des Gesetzes vom 12. Juni 1874, die Erzarbeiten und Erzmaßereien betreffend ;

Beschließt :

Art. 1. Nachstehendes Gesuch soll gemäß Art. 2 vorerwähnten Gesetzes durchs „Memorial“ und in mehreren Landeszeitungen veröffentlicht werden.

Art. 2. Die in Betreff dieses Gesuches etwa zu erhebenden Einsprüche werden durch die General-Direction des Innern im Regierungsgebäude zu Luxemburg entgegengenommen.

Luxemburg, den 22. März 1904.

Der General-Director des Innern,
S. Kirpach.

(Das Concessionsgesuch lautet :)

Kayl, le 12 mars 1904.

Kundschreiben über die Gemeinde-Feuerlöschgeräthschaften.

Ich habe mit Befriedigung wahrgenommen, daß infolge meines Kundschreibens vom 8. Juli 1903, Mém. S. 765, zahlreiche Gemeinden sich beeilt haben, die nöthigen Feuerlöschgeräthschaften anzuschaffen und das vorhandene Material zu verbessern. Ich erwarte, daß man in den übrigen

manquera pas d'entrer dans la même voie, partout où il est nécessaire.

J'avais spécialement recommandé aux communes de consulter des personnes compétentes et désintéressées, avant de faire la commande de pompes ou d'autres instruments. Je crois devoir insister sur ce point, pour éviter des méprises qui peuvent résulter de l'inexpérience de l'acheteur. Le comité de la Fédération des sapeurs-pompiers m'a fait connaître qu'il se tient à la disposition des communes pour leur fournir gratuitement, chaque fois qu'aucun déplacement n'est nécessaire, tous les renseignements désirables et pour les guider de ses conseils.

J'engage donc les administrations communales à recourir aux lumières du comité de la Fédération.

Luxembourg, le 23 mars 1904.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Circulaire concernant l'assistance des familles dont le soutien se trouve détenu à titre répressif.

Certaines administrations communales ont l'habitude de favoriser les démarches qui sont faites pour obtenir la relaxation temporaire d'individus détenus à titre répressif; le plus souvent on invoque, pour atteindre ce but, l'indigence des femmes et enfants des détenus.

En agissant ainsi, les administrations communales méconnaissent les nécessités inhérentes aux services pénitentiaires; en outre, elles font abstraction des obligations que la loi sur le domicile de secours leur impose, puisque c'est à elles d'intervenir dans ces cas par voie de secours.

Les suspensions de peines compliquent d'une façon préjudiciable la marche des services pénitentiaires; elles ne sont dès lors admissibles que dans des cas exceptionnels et alors seulement qu'elles sont réclamées par des motifs impérieux d'humanité. Sont à classer dans ces cas le décès, arrivé ou imminent, de l'épouse, de l'un des ascendants de premier degré, d'un enfant, et les couches de la femme. Mais on

Gemeinden ein Gleiches thun wird, überall wo dies von Nöten ist.

Ganz besonders hatte ich den Gemeindeverwaltungen angerathen, vor der Bestellung von Feuerspritzen oder sonstigen Geräthen das Gutachten sachkundiger und uneigennütziger Personen einzuholen. Ich glaube, diesen Punkt mit Nachdruck betonen zu müssen, um Fehlgriffen vorzubeugen, die aus der Unerfahrenheit des Käufers entstehen können. Der Vorstand des Feuerwehrverbandes hat mir mitgetheilt, daß er sich zur Verfügung der Gemeinden hält, um denselben alle wünschenswerthen Auskünfte und Winke zu geben, und zwar unentgeltlich, so oft dies ohne Reise geschehen kann.

Ich empfehle deshalb den Gemeindeverwaltungen, bei ihren Bestellungen den Feuerwehrverband zu Rate zu ziehen.

Luxemburg, den 23. März 1904.

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.

Mundschreiben betreffend die Unterstützung der Familien während der Zeit, wo deren Ernährer eine Freiheitsstrafe verbüßt.

Gewisse Gemeindeverwaltungen begünstigen die Schritte, die unternommen werden, um die zeitweilige Freilassung von Personen, welche Freiheitsstrafen verbüßen, zu erwirken; zu diesem Zwecke schüßt man gewöhnlich die Mittellosigkeit der Frauen und Kinder der Strafgefangenen vor.

Nicht allein verfehlen die Gemeindeverwaltungen durch diese Handlungsweise die Erfordernisse der Gefängnisdienste, sondern sie entziehen sich auch der ihnen durch das Gesetz über den Hilfswohnsitz auferlegten Pflicht, in solchen Fällen mittelst Unterstützungen einzugreifen.

Die Strafunterbrechungen erschweren und beeinträchtigen den regelmäßigen Gang der Gefängnisdienste und sind aus diesen Gründen nur ausnahmsweise und zwar aus dringend gebotenen Rücksichten der Humanität statthaft.

Unter die Ausnahmefälle zählen: der erfolgte oder bevorstehende Tod der Gattin, des Vaters, der Mutter oder eines Kindes, sowie die Niederkunft der Frau. Man würde entschieden zu weit

frat trop loin, en y comprenant également le manque de ressources que l'incarcération du condamné entraîne pour la famille dont il est le soutien. Si cette dernière considération seule devait avoir pour effet de faire relaxer provisoirement le détenu, il se produirait dans les établissements pénitentiaires un flux et reflux de condamnés qui jetterait dans un désarroi irrémédiable le service de l'exécution des peines privatives de la liberté.

Dans cette éventualité, le seul moyen applicable pour adoucir les souffrances des familles laissées, par la faute des condamnés, sans ressources d'existence suffisantes, consiste dans l'allocation aux intéressés de secours proportionnés à leurs besoins, comme le veut l'art. 43 de la loi du 28 mai 1897 sur le domicile de secours, qui prescrit que « tout indigent, indigène ou étranger, sera, en cas de nécessité urgente, secouru par la commune où il se trouve ».

J'engage les administrations communales et les établissements charitables à se bien pénétrer des principes qui précèdent et à secourir à l'avenir efficacement les familles indigentes, privées de leur soutien en suite de l'exécution de peines privatives de la liberté.

Luxembourg, le 17 mars 1904

Le Directeur général des travaux publics,
Ch. RUSCHARD.

Avis. — Association syndicale.

Conformément à l'art. 10 de la loi du 28 décembre 1883, il sera ouvert du 7 au 21 avril 1904, dans la commune de Sanem une enquête sur le projet et les statuts d'une association à créer pour l'établissement de chemins d'exploitation à Belvaux.

Le plan de situation, le devis détaillé des travaux, un relevé alphabétique des propriétaires intéressés, ainsi que le projet des statuts de l'association sont déposés au secrétariat communal de Sanem à partir du 7 avril prochain.

M. Kirsch, membre de la Commission d'agriculture à Wickrange, est nommé commissaire à l'enquête. Il donnera les explications néces-

geben, wollte man auch die Nahrungsforgen, die den Familien durch die Inhaftierung ihres Ernährers erwachsen, auf die gleiche Linie stellen. Wenn aus letzterem Grunde allein zeitweilige Straferlassung eintreten konnte, so würde in den Strafanstalten ein beständiges Kommen und Gehen und dadurch eine heillose Verwirrung in diesem Verwaltungsweige entstehen.

Um die Noth der Familien zu lindern, die durch die Verurtheilung ihrer Ernährer ohne genügende Erntemittel sind, müssen diesen Familien ihrer Hilfsbedürftigkeit entsprechende Unterstützungen gewährt werden, gemäß Artikel 15 des Gesetzes vom 28. Mai 1897 über den Hilfswohnitz, welcher vorschreibt, „dass jeder Hilfsbedürftige, sei er Einheimischer oder Ausländer, im Falle dringender Noth von der Gemeinde, in welcher er sich befindet, unterstützt wird.“

Die Gemeindeverwaltungen sowie die Wohlfahrtsanstalten werden dringend ersucht, nach obigen Grundsätzen zu handeln und in Zukunft die dürftigen Familien während der Zeit, wo deren Ernährer eine Freiheitsstrafe verbüßt, wirksam zu unterstützen.

Luxembourg, den 17. März 1904.

Der General Director der öffentlichen Arbeiten,
R. Kirschard.

Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaft.

Gemäß Art. 10 des Gesetzes vom 28. Dezember 1883 wird vom 7. auf den 21. April 1904 in der Gemeinde Zassenheim eine Untersuchung abgehalten über das Projekt und die Statuten einer zu bildenden Genossenschaft für Anlage von Feldwegen zu Beles.

Der Situationsplan, der Kostenaufschlag, ein alphabetisches Verzeichnis der beteiligten Eigenthümer, sowie das Projekt des Genossenschafts-aktes sind auf dem Gemeindefekretariat von Zassenheim vom 7. April ab hinterlegt.

Hr. Kirsch, Mitglied der Ackerbaukommission zu Wickringen, ist zum Untersuchungskommissar ernannt. Die nöthigen Erklärungen wird er den

saïres aux intéressés, sur le terrain, le 21 avril, de 9 à 11 heures du matin, et recevra les réclamations le même jour, de 2 à 4 heures de relevée, à l'école de Belvaux.

Luxembourg, le 26 mars 1904.

*Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Avis. — Association syndicale.

Conformément à l'art. 10 de la loi du 28 décembre 1883, il sera ouvert du 14 au 28 avril 1904, dans la commune de Reckange une enquête sur le projet et les statuts d'une association à créer pour l'établissement de chemins d'exploitation à Reckange.

Le plan de situation, le devis détaillé des travaux, un relevé alphabétique des propriétaires intéressés, ainsi que le projet des statuts de l'association sont déposés au secrétariat communal de Reckange à partir du 14 avril prochain.

M. Kirsch, membre de la Commission d'agriculture à Wickrange, est nommé commissaire à l'enquête. Il donnera les explications nécessaires aux intéressés, sur le terrain, le 28 avril prochain, de 9 à 11 heures du matin, et recevra les réclamations le même jour, de 2 à 4 heures de relevée, à l'école communale de Reckange.

Luxembourg, le 26 mars 1904.

*Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Avis. — Association syndicale.

Par arrêté du soussigné en date du 26 mars, l'association syndicale pour l'établissement d'un drainage au lieu dit « Im Grand » à Eppeldorf, dans la commune d'Ermsdorf, a été autorisée. — Cet arrêté, ainsi qu'un double de l'acte d'association sont déposés au Gouvernement et au secrétariat communal d'Ermsdorf.

Luxembourg, le 26 mars 1904.

*Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Interessenten am 21. April von 9—11 Uhr Morgens, an Ort und Stelle geben und am selben Tage von 2 bis 4 Uhr Nachmittags, etwaige Einsprüche im Schulsaale zu Belvaux entgegennehmen.

Luxemburg, den 26 März 1904.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
E y s c h e n.*

Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaft.

Gemäß Art. 10 des Gesetzes vom 28. Dezember 1883 wird vom 14. auf den 28. April 1904, in der Gemeinde Needingen eine Untersuchung abgehalten über das Projekt und die Statuten einer zu bildenden Genossenschaft für Anlage von Feldwegen zu Needingen.

Der Situationsplan, der Kostenaufschlag, ein alphabetisches Verzeichnis der beteiligten Eigentümer, sowie das Projekt des Genossenschaftsactes sind auf dem Gemeindefretariate von Needingen vom 14. April ab, hinterlegt.

H. Kirsch, Mitglied der Ackerbau-Commission zu Wickringen, ist zum Untersuchungscommissar ernannt. Die nöthigen Erklärungen wird er den Interessenten am 28. April k. von 9—11 Uhr Morgens, an Ort und Stelle geben, und am selben Tage von 2—4 Uhr Nachmittags, etwaige Einsprüche im Schulsaale zu Needingen entgegennehmen.

Luxemburg, den 26. März 1904.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
E y s c h e n.*

Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaft.

Durch Beschluß des Unterzeichneten vom 26. März 1904 ist die Syndikatsgenossenschaft für Anlage einer Drainage, Ort genannt „Im Grand“ zu Eppeldorf, Gemeinde Ermsdorf, genehmigt worden. — Dieser Beschluß sowie ein Doppelat des Genossenschaftsactes sind auf dem Gemeindefretariate zu Ermsdorf hinterlegt.

Luxemburg, den 26 März 1904

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
E y s c h e n.*

Avis. — Administration communale

Par arrêté grand-ducal en date du 26 mars courant, demission honorable a été accordée, sur sa demande, à M. *Velter-Altmes*, de ses fonctions de bourgmestre de la ville de Remich.

Par le même arrêté, M. *Léandre Lacroix*, négociant à Remich, a été nommé bourgmestre de la ville de Remich.

Luxembourg, le 28 mars 1904.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH

Bekanntmachung. — Gemeindeverwaltung.

Durch Großh. Beschluß vom 26. März et. ist Hr. *Velter-Altmes*, auf sein Ersuchen, ehrenvolle Entlassung aus seinem Amte als Bürgermeister der Stadt Remich bewilligt worden.

Durch denselben Beschluß ist Hr. *Leander Lacroix*, Kaufmann zu Remich, zum Bürgermeister besagter Stadt ernannt worden,

Luxemburg, den 28. März 1904.

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.

Bekanntmachung. — Zollverwaltung.

Durch Großh. Beschluß vom 22. ds. Mts. sind:

1. Der Revisionsinspektor *Mahs* zu Luxemburg zum Hauptamtsverwandten bei dem Hauptzollamt;

2. der Übergrenztrollleur *Masquin* zu Kleinbettingen zum Revisionsinspektor daselbst ernannt, sowie

3. der Revisionsinspektor *Kranz* zu Kleinbettingen in gleicher Eigenschaft an die Zollpepition am Bahnhof Luxemburg, und

4. der Übergrenztrollleur *Kloes* zu Luxemburg in gleicher Eigenschaft nach Kleinbettingen versetzt worden.

Durch Großh. Beschluß vom 22. ds. Mts. sind die Ernennungen des Hrn. *Kampban* zum Bureauvorsteher der Zolldirection und des Hrn. *Hartmann* zum Sekretär der Zolldirection bestätigt worden.

Durch Großh. Beschluß vom 22. ds. Mts. ist H. *Hohde*, Hauptzollamtskontrollleur zu Luxemburg, vom 1. April künftig ehrenvoll aus dem Großh. Zolldienste entlassen und der Steuereinknehmer erster Klasse *Knorh* an dessen Stelle ernannt worden.

Luxemburg, den 23. März 1904.

Der General-Director der Finanzen,
M. Wöngenaft.

Bekanntmachung. — Zollwesen.

Mit Bezug auf § 12 des Vereinszollgesetzes wird hiermit zur öffentlichen Kenntnis gebracht, daß am 1. April ds. J. weitere Aenderungen und Ergänzungen des amtlichen Warenverzeichnisses zum Zolltarife in Kraft treten. Dieselben sind mit den in der Bekanntmachung vom 3. August 1903 (Memorial S. 828) erwähnten Aenderungen zu einem sechsten Nachtrage zu dem gedachten Verzeichnisse zusammengestellt und können bei jeder Zollstelle eingesehen werden.

Luxemburg, den 22. März 1904.

Der General-Director der Finanzen,
M. Wöngenaft.

Relevé des autorisations accordées pendant l'année 1903 aux communes, fabriques d'église et établissements de bienfaisance pour l'acceptation de dons et legs, en conformité de l'art. 34 de la loi du 24 février 1843.

N ^o d'ordre.	Communes, sections et établissements donataires.	Dates des autorisations 1903.	Montant en capital.		DÉSIGNATION DES DONATEURS.
			fr.	ct.	
<i>Ville de Luxembourg.</i>					
1	Notre-Dame, la fabrique.	27 avril.	300	»	Veuve Gehlen-Elinger, de Luxembourg.
2	id.	18 juillet.	1,000	»	Pünnel, curé-doyen, de Remich.
3	id.	7 sept.	500	»	Elise Gouber, de Luxembourg.
4	id.	id.	1,000	»	Veuve Aschmann, de Luxembourg.
5	S ^{te} Cunégonde, la fabrique.	15 oct.	900	»	Jean Kuhn-Bordang, de Neudorf.
6	id.	id.	400	»	Théodore Weinacht, de Clausen.
7	S ^t Jean, la fabrique.	7 sept.	2,100	»	Catherine Majerus, de Grund.
8	id.	9 sept.	1,000	»	Pierre Bové, de Grund.
9	id.	id.	500	»	id.
10	Fondation Pescatore.	17 mars.	100,000	»	Vve Eugène Kerckhoff, de Luxembourg.
11	Bureau de bienfaisance.	6 août.	12,500	»	Wolf-Liefman-Muller, de Luxembourg.
<i>District de Luxembourg.</i>					
12	Hautcharage, la fabrique.	2 sept.	750	»	Waxweiler, curé, de Lullange.
13	Berg, la fabrique.	9 février.	200	»	Bernard Wagner, de Berg.
14	id.	id.	200	»	Suzanne Goerens, de Colmar.
15	id.	4 nov.	200	»	Jean-Baptiste Schwartz, de Colmar.
16	Bettembourg, la fabrique.	30 avril.	250	»	J.-P. Kayl, d'Abweiler.
17	id.	id.	200	»	Dame Klensch, de Luxembourg.
18	Nœrtzange, la fabrique.	2 sept.	200	»	Suzanne Mos, d'Ersange.
19	Bissen, la fabrique.	3 mars.	305	»	Veuve Mersch-Faber, de Bissen.
20	id.	id.	200	»	id.
21	id.	id.	375	»	id.
22	Bissen, le bureau de bien- faisance.	21 avril.	3,900	»*	id.
23	Buschdorf, la fabrique.	6 juin.	250	»	Martin Wiltgen, de Brouch.
24	id.	id.	600	»	M ^e Maus-Thommes, de Brouch.
25	Fingig, la fabrique.	7 mars.	100	»*	François Hoffmann, de Garnich.
26	Oetrange, la fabrique.	28 février.	200	»	Bernard Thommes, d'Oetrange.
27	id.	id.	200	»	Doyen Hippert, d'Ospem.
28	Mutfort, la fabrique.	18 août.	200	»	Catherine Ribersch-Thinnes, de Mutfort.
29	Contern, la fabrique.	3 octobre.	200	»	Marie Heuertz, de Contern.
30	Niedercorn, la fabrique.	13 juin.	300	»	Marie Theis-Didlinger, de Niedercorn.

NB. — Nature de la libéralité. Les chiffres de la 4^e colonne accompagnés d'un astérisque représentent la valeur d'immeubles qui font l'objet de la donation. Tous les autres chiffres de la dite colonne représentent des libéralités faites en numéraire.

31	Eischen, la fabrique:	25 juillet.	200	»	Antoine Sebockweiler, d'Eischen.
32	id.	id.	700	»	Anna-Marie Barulich, d'Eischen.
33	Hollerich, la fabrique.	16 mars.	200	»	Gangler-Fautsch, de Hollerich.
34	id.	4 juillet,	300	»	Héritiers Math. Molitor, de Hollerich.
35	id.	24 sept.	200	»	Amable Daleyden, de Steinsel.
36	id.	4 nov.	200	»	Marie Kayser, de Hamm.
37	id.	id.	200	»	Nicolas Beissel, de Luppertsberg.
38	Tetange, la fabrique.	6 mai.	200	»	Michel Nilles, de Dudelange.
39	id.	28 mai.	200	»	Michel Kayser-Feltes, de Tetange.
40	Kehlen, la fabrique.	22 janvier	805	»	Nicolas Mathieu, de Kehlen.
41	Keispelt, la fabrique.	6 mai.	400	»	Marie Hoffmann-Theves, de Keispelt.
42	id.	id.	300	»	J.-N. Mars, de Keispelt.
43	id.	id.	200	»	H. Wagener-Schneidesch, de Keispelt.
44	id.	id.	200	»	Th. Wagener-Schneidesch, de Keispelt.
45	id.	id.	200	»	Mathias Wagener, de Keispelt.
46	Kehlen, la fabrique.	20 mai.	200	»	J.-P. Schmitz, de Kehlen.
47	id.	id.	200	»	J.-P. Hemmer, de Kehlen.
48	id.	9 déc.	200	»	Kath. Fischbach-Knepper, de Kehlen.
49	Larochette, la fabrique	18 mars.	200	»	Mathias Seywert, de Larochette.
50	id.	id.	300	»	Henri Lutgen, de Larochette.
51	id.	id.	250	»	Héritiers Thomas-Weber, d'Eruzen.
52	Lorentzweiler, le bureau de bienfaisance.	10 février	20,000	»	Veuve Jos. Pescatore-Dutroux, de Bofferdange.
53	Mamer, la fabrique.	4 juillet.	200	»	Catherine Joerg, de Mamer.
54	Cap-Capellen, la fabrique.	31 déc.	300	»	Elisabeth Weis, de Capellen.
55	id.	id.	300	»	Barbe Sturm, de Capellen.
56	id.	id.	300	»	Eduard Hemmer, de Cap.
57	Mersch, la fabrique.	11 mars.	250	»	Sœurs Lacave, de Schönfels.
58	id.	28 juillet.	250	»	Nic. et Jean Zieser, de Luxembourg.
59	id.	id.	300	»	Elise Schroeder, de Mersch.
60	id.	id.	200	»	Adam Strauss, de Redange.
61	id.	id.	200	»	Sœurs Henckels de Mersch.
62	id.	id.	300	»	Antoine Harpes, de Colpach.
63	Mersch, le bureau de bienfaisance.	3 octobre	300	»	Sophie Scheer, de Bettembourg.
64	Mersch, la fabrique.	20 nov.	600	»	Sophie Scheer, de Mersch.
65	id.	id.	500	»	Marie Seil, de Beringen.
66	id.	8 déc.	1,250	»*	id.
67	Hostert, la fabrique.	21 janvier	300	»	Nicolas Casel, de Paris.
68	Niederanven, la fabrique.	6 juin.	300	»	Suzanne Schwachtgen, de Niederauvel.
69	id.	id.	300	»	J.-P. Haas, de Niederanven.

70	Hostert, la fabrique.	6 juin.	200	»	Jean-Pierre Bertrand, d'Oberanven.
71	id.	18 août.	200	»	Veuve J. P. Bertrand, d'Oberanven.
72	Reckange s/M., la fabrique.	6 février.	400	»	Christine Schumann, de Reckange s./M.
73	Ehrlange, la fabrique.	27 février	400	»	Marie Muller, d'Ehrlange.
74	id.	8 déc.	2,200	»	Pierre Biver, d'Ehrlange.
75	Schuttrange, la fabrique.	4 avril	300	»	Marie Hoffmann, de Schuttrange.
76	Stemsel, la fabrique.	8 octobre	200	»	Suzanne Klein, de Stemsel.
77	Tuntingen, la fabrique.	30 déc.	300	»	Michel Lucius, de Bour.
78	Walferdange, la fabrique.	9 mai.	200	»	Kaysen-Bausch, de Bereldange.
79	id.	id.	200	»	Kongs-Bour, de Helmsange.

District de Diekirch.

80	Merkholtz, la fabrique.	9 mai.	300	»	Maas, curé, de Merkholtz.
81	Kautenbach, la fabrique.	29 déc.	400	»	Mathias Kneip, de Kautenbach.
82	Boxhorn, la fabrique.	19 nov.	200	»	Marie Winkelmann, de Boxhorn.
83	Troisvierges, la fabrique.	21 août.	205	»	Jean Nilles, de Troisvierges.
84	id.	11 nov.	400	»	Jean Diederich, de Troisvierges.
85	id.	id.	200	»	Veuve Wolff, de Troisvierges.
86	id.	id.	300	»	Veuve Krier, de Troisvierges.
87	Basbellain, la fabrique.	31 déc.	250	»	Joseph Garians, de Hautbellain.
88	Bastendorf, la fabrique.	24 juin.	300	»	Veuve Henri Wenkin-Schröder, de Weiter (Hachiville).
89	id.	id.	200	»	Elisabeth Winter, de Bastendorf.
90	id.	id.	200	»	Barbe Zandter, de Bastendorf.
91	Oberpallen, la fabrique.	2 avril.	200	»	J.-B. Reitz, de Schengen.
92	Elvange, la fabrique.	30 avril.	200	»	Suzanne Seiler, de Schweich.
93	id.	id.	500	»	Veuve Marg. Zimmer-André, d'Elvange.
94	Beckerich, la fabrique.	13 juin.	300	»	Henri Hemmer, de Huttange.
95	Oberpallen, la fabrique.	19 nov.	200	»	Marguerite Reding, d'Oberpallen.
96	id.	id.	200	»	Sœurs Reding, d'Oberpallen.
97	Elvange, la fabrique.	24 nov.	200	»	Nicolas Schartz, de Hovelange.
98	Bettendorf, la fabrique.	9 mai.	200	»	Nic. Jungels-Zenner, de Bettendorf.
99	id.	1 ^{er} août.	400	»	Dondelinger-Mathey, de Bettendorf.
100	id.	id.	400	»	Majerus-Hoffmann, de Bettendorf.
101	Gilsdorf, la fabrique.	id.	300	»	Veuve Welter-Peters, de Gilsdorf.
102	id.	id.	200	»	Aust-Turmes, de Fohren.
103	id.	id.	200	»	Bommes-Kremer, de Gilsdorf.
104	Bigonville, la fabrique.	17 mars.	300	»	Mathias Ketter, de Bigonville.
105	id.	id.	300	»	Jacques Meyers, de Luxembourg.
106	id.	15 juin.	300	»	Jean-Pierre Reding, de Bigonville.
107	Bourscheid, la fabrique.	16 mai.	400	»	Marie Haas, de Bourscheid.
108	Clervaux, la fabrique.	19 février	200	»	Thinnes-Faltz, de Weiswampach.
109	id.	id.	300	»	Thérèse Adam, de Wiltz.

110	Clerveaux, la fabrique.	7 juillet.	200	»	Anne-Catherine Aiff, de Clerveaux.
111	id.	id.	200	»	Anne Sonntag, de Clerveaux.
112	Diekirch, la fabrique.	12 février.	400	»	Marie Scheuer, de Diekirch.
113	id.	id.	1,005	»	Meyers, de Diekirch.
114	id.	28 février	200	»	Anne Kebeler-Erzen, de Diekirch.
115	id.	id.	200	»	Joseph Schaller, de Diekirch.
116	id.	id.	1,200	»	Vve Simon Merten-Wilmes, de Diekirch.
117	id.	id.	400	»	Dominique Zenner, de Diekirch.
118	id.	3 sept.	300	»	Math. Mongenast, de Luxembourg.
119	id.	18 nov.	200	»	Elisabeth Fink, de Diekirch.
120	Ell, la fabrique.	12 février	400	»	Veuve Didier-Nothum, d'ELL.
121	Roodt, la fabrique.	21 août.	200	»	Héritiers Thérèse Schrup, de Roodt.
122	id.	id.	400	»	Héritiers Catherine Crochet, de Roodt.
123	Ell, la fabrique.	id.	600	»	Guillaume et sœurs Gebels, d'ELL.
124	id.	id.	400	»	Baustert-Frank, d'ELL.
125	Eppeldorf, la fabrique.	25 mars.	200	»	Guillaume Leyder, d'Eppeldorf.
126	id.	id.	300	»	id.
127	id.	id.	200	»	Philippe Bruck, d'Eppeldorf.
128	Erpeldange, la fabrique.	7 janvier.	200	»	Heurt Wampach, d'Erpeldange.
129	id.	id.	200	»	Veuve Brosius-Elsen, d'Erpeldange.
130	id.	id.	200	»	Michel Mathey, d'Erpeldange.
131	id.	id.	200	»	Vve Elisabeth Brewer-Launers, d'Erpeldange.
132	Knaphoscheid, la fabrique.	22 janvier	500	»	Trausch, curé, de Bouteide.
133	Eschweiler, la fabrique.	13 juin.	400	»	Jean Haler, d'Eschweiler.
134	Knaphoscheid, la fabrique	27 juillet.	200	»	Marie Keipes, de Muffort.
135	id.	id.	200	»	Heusbourg, curé, de Troune.
136	Ettelbruck, la fabrique.	31 janvier	500	»	Marguerite Schmit, de Warken.
137	id.	id.	300	»	Wantz, d'Ettelbruck.
138	id.	id.	200	»	Veuve Carnes-Michels, d'Ettelbruck.
139	id.	id.	200	»	Héritiers Josephine Schaar, d'Ettelbruck.
140	id.	27 juillet.	200	»	Michel Schmit, de Warken.
141	id.	id.	300	»	Mayer-Graacher, d'Ettelbruck.
142	id.	id.	200	»	Veuve Krips, d'Ettelbruck.
143	id.	id.	200	»	Catherine Jacques, d'Arstorf.
144	id.	id.	200	»	N.-P. Kunnen, d'Ettelbruck.
145	Fouhren, la fabrique.	13 nov.	200	»	Jean Jenner, d'Amérique.
146	id.	id.	200	»	Nicolas Jenner, de Fouhren.
147	id.	id.	200	»	Marie Demnewald, de Fouhren.
148	id.	id.	250	»	Hansen-Stehres, de Diekirch.
149	Goesdorf, la fabrique.	28 mai.	200	»	Héritiers Rodesch, de Goesdorf.
150	id.	id.	200	»	Jean Heintz, de Bockholtz.

151	Goesdorf, la fabrique.	21 nov.	200 »	Veuve Reiter-Leopard, de Goesdorf.
152	Grosbous, la fabrique.	16 mai.	200 »	Veuve Beaufils, de Grosbous.
153	id.	29 juillet.	300 »	Veuve Schleich, de Grosbous.
154	id.	21 nov.	200 »	Sœurs Eyschen, de Grosbous.
155	Hachiville, la fabrique.	1 ^{er} août.	200 »	Suzanne Schmitz, de Hachiville.
156	id.	id.	200 »	J.-N. Eicher, de Hoffelt.
157	Tarchamps, la fabrique.	15 oct.	600 »	Héritiers J.-P. Kayser-Bissen, de Tarchamps.
158	Tadler, la fabrique.	12 février	200 »	Nicolas Serres, de Tadler.
159	Untereisenbach, la fabr.	31 janvier	200 »	Mathias Theis, d'Untereisenbach.
160	Hosingen, la fabrique.	7 mai.	500 »	Michel Kirsch, de Dorscheid.
161	Untereisenbach, la fabr.	19 août.	200 »	Anne-Catherine Schwalen, de Gmünd.
162	Walhausen, la fabrique.	9 déc.	200 »	Veuve Marie Thimes-Faltz; de Weiswampach.
163	id.	id.	200 »	Jean Dimmer, d'Uebereisenbach.
164	Untereisenbach, la fabr.	id.	200 »	Jacques Nosbusch, de Gmünd.
165	Kaundorf, la fabrique.	20 mai.	1,205 »	Marguerite Diederich, de Kaundorf.
166	id.	15 juin.	400 »	Veuve Brenner-Kaber, de Kaundorf.
167	Marnach, la fabrique.	27 février	200 »	Veuve Turmes-Wagener, de Marnach.
168	Brachtenbach, la fabrique.	16 mai.	1,000 »	Vve Frères-Hoffmann, de Brachtenbach.
169	id.	id.	750 »	id.
170	id.	id.	1,000 »	id.
171	Niederwampach, la fabr.	21 nov.	200 »	J.-M. Schmit-Rathis, de Niederwampach.
172	Oberwampach, la fabrique.	31 dec.	400 »	Catherine et Georges Kimmes, d'Oberwampach.
173	id.	id.	400 »*	id.
174	Holtz, la fabrique.	23 mars.	200 »	Albert Gredling, de Holtz.
175	id.	id.	200 »	J.-B. Molitor, de Holtz.
176	Merscheid, la fabrique.	18 avril.	200 »	Jean Martzen, de Merscheid.
177	id.	id.	250 »	Michel Clesen, de Luxembourg.
178	Stolzembourg, la fabrique.	29 juin.	200 »	Nicolas Huss, de Stolzembourg.
179	Roodt-Lannen, la fabrique.	21 nov.	250 »	Henri Lelling, de Lannen.
180	Saul, la fabrique.	6 janvier.	500 »	Glesener Graas, de Luxembourg.
181	Useldange, la fabrique.	7 avril.	250 »	Emile Hess, de Rippweiler.
182	id.	id.	250 »	Jean Harpes, de Rippweiler.
183	id.	id.	250 »	Veuve Boden-Lux, de Rippweiler.
184	id.	18 août.	250 »	François Merges, de Rippweiler.
185	Vjanden, la fabrique.	id.	1,205 »	A.-J. Wahl, de Vjanden.
186	Wahl, la commune.	22 oct.		
187	id.	id.	13,000 »	Veuve Ch. Welbes-Peters, de Diekirch.
188	Rindschleiden, la fabrique.	id.		
189	Beiler, la fabrique.	25 juillet.	200 »	Catherine Coyer, de Beiler.

190	Beiler, la fabrique.	25 juillet.	400	»	Michel Schmitz, de Beiler.
191	Wiltz, hospice civil.	25 août.	300	»	Madame Muller, de Bruxelles.
192	id.	2 ^e déc.	300	»	id.
193	Niederwiltz, la fabrique.	5 février.	200	»	Adam Berkels, de Niederwiltz.
194	id.	id.	200	»	Anne Defferé, de Weidingen.
195	Wiltz, la fabrique.	7 avril.	300	»	Veuve Jos. Choinier, de Wiltz.
196	id.	20 nov.	400	»	Charles Mathieu, d'Oberwiltz.
197	id.	id.	250	»	Richard Wolter, de Roullingen.
198	Wingseler, bureau de bien- faisance.	7 mars.	200	»	Mathias Schiertz, de Doncols.
199	Doncols, la fabrique.	18 juin.	200	»	J. P. Wagner, de Doncols.
200	id.	id.	100	»	Weinandy - Toussaint et Dorneden- Toussaint, de Doncols.
201	id.	id.	400	»	Michel Pleischette, de Kaundorf.
202	id.	id.	200	»	J.-P. Didier, de Soulez.
203	id.	id.	300	»	Richard Elsen, de Bastendorf.
204	Nœrtrange, la fabrique.	4 déc.	1,200	»	André Weinandy, de Nœrtrange.
205	id.	id.	300	»	Suzanne de Waha, de Nœrtrange.
206	id.	id.	200	»	Suzanne Hoursecht, de Nœrtrange.
207	Wingseler, la fabrique.	29 déc.	250	»	Anne Breyer, de Wingseler.

District de Grevenmacher.

208	Beaufort, la fabrique.	18 mai.	300	»	Famille Kinnen, de Beaufort.
209	id.	id.	200	»	Kohl-Cruchten, de Dickweiler.
210	Berdorf, la fabrique.	18 avril.	300	»	Nicolas Meyers, de Birkelt.
211	id.	22 août.	200	»	Gertrude Faber, de Berdorf.
212	id.	id.	200	»	Catherine Fichtel, de Berdorf.
213	Roodt, la fabrique.	16 mai.	200	»	Catherine Fischer, de Wormeldange.
214	Mensdorf, la fabrique.	24 nov.	200	»	Jacques Ronck, de Mensdorf.
215	Breidweiler, la fabrique.	7 août.	250	»	Catherine Wirtz, de Breidweiler.
216	Consdorf, la fabrique.	31 déc.	400	»	Marguerite Dimmer, de Felsmühle.
217	Dalheim, bureau de bien- faisance.	21 mars.	1,000	»	Barbe Holweck, de Dalheim.
218	Echternach, la fabrique.	12 février.	2,000	»	Marguerite Jorg, d'Echternach.
219	id.	10 mars.	4,900	»	B.-J. Glasen, d'Echternach.
220	Echternach, hospice civil.	27 oct.	1,000	»	Marguerite Jorg, d'Echternach.
221	Echternach, la fabrique.	id.	1,000	»	id.
222	id.	31 déc.	400	»	Anne Recking, de Pfaffenberg.
223	Grevenmacher, la fabrique.	1 ^{er} juillet.	400	»	Joseph Recht, de Grevenmacher.
224	Canach, la fabrique.	23 nov.	200	»	Dondelinger-Weirich, de Canach.
225	id.	id.	400	»	Veuve Anne Ludwig, de Canach.

226	Canach, la fabrique.	23 nov	200 »	Nicolas Weirich, d'Echternach.
227	id.	id.	200 »	Jean Kayl, de Canach.
228	Berbourg, la fabrique.	7 mars.	300 »	Nic. Schraumm-Neu, de Berbourg.
229	id.	id.	300 »	Barbe Dostert, de Berbourg.
230	id.	id.	200 »	Héritiers Steinmetz, de Berbourg.
231	id.	7 avril.	200 »	Jean Medinger, de Berbourg.
232	id.	6 juin.	300 »	Veuve Dostert Frañck, de Berbourg.
233	id.	13 juillet	6,000 »	Wengler Schmidt, de Berbourg.
234	id.	27 juillet.	200 »	Math. Hurt- de Waha, de Berbourg.
235	id.	7 sept.	200 »	Michel Poos-Hauffels, de Berbourg
236	id.	8 déc.	300 »	Pierre Hansen, de Berbourg.
237	Mertert, la fabrique.	20 nov.	200 »	Bernard Huber, de Mertert.
238	Ellange, la fabrique.	24 nov.	300 »	Madeleine Staar, d'Ellange.
239	Schengen, la fabrique.	6 juin.	200 »	J.-B. Reitz, de Schengen.
240	Rodenbourg, la fabrique.	26 mars.	500 »	Thomas Peckels, de Rodenbourg.
241	Christnach, la fabrique.	24 juin.	2,600 »	Henri Lorenz, de Christnach.
242	Trintange, la fabrique.	6 janvier	300 »	Pierre Ehlinger, de Trintange.
243	id.	id.	400 »	Michel Molitor, de Trintange
244	id.	id.	200 »	Josephine Kurt, de Trintange.
245	id.	id.	200 »	Th. Ehlinger, de Rodt
246	Ehnen, la fabrique.	25 juillet.	4,000 »	J.-B. Biver, d'Ehnen.
247	id.	id.	200 »	id.
Valeur totale des libéralités dont l'acceptation a été autorisée en 1903.			246,555 »	

Luxembourg, le 24 mars 1904

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Arrêté du 29 mars 1904, approuvant des modifications aux statuts de la caisse régionale de Rumelange.

LE MINISTRE D'ÉTAT, PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT ;

Vu la demande de la caisse régionale de Rumelange, sollicitant l'approbation de changements apportés aux art. 17 et 36 de ses statuts, par décision des assemblées générales des 19 et 31 décembre 1903 ;

Vu son arrêté du 4 novembre 1902, portant approbation des statuts de la dite caisse de maladie ;

Beschluß vom 29. März 1904, wodurch Änderungen an dem Statut der Bezirks-Krankenkasse zu Rumelingen genehmigt werden.

Der Staatsminister, Präsident,
der Regierung ;

Nach Einsicht des Gesuches der Bezirks-Krankenkasse zu Rumelingen beabsichtigt Genehmigung der durch Beschluß der Generalversammlungen vom 19. und 31. Dezember 1903 an Art. 17 und 36 des Statuts vorgenommenen Änderungen ;

Nach Einsicht seines Beschlusses vom 4. November 1902, wodurch die Statuten dieser Krankenkasse genehmigt worden sind ;

Vu la loi du 31 juillet 1901, concernant l'assurance obligatoire des ouvriers contre les maladies;

Attendu que les modifications proposées répondent aux exigences des prescriptions légales;

Arrête :

Art. 1^{er}. Les modifications apportées aux art. 17 et 36 des statuts de la caisse régionale de Rumelange par décision des assemblées générales des 19 et 31 décembre 1903, sont approuvées.

Art. 2. Le présent arrêté, avec le texte des dispositions modifiées, sera publié par la voie du *Mémorial*.

Luxembourg, le 29 mars 1904.

*Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Art. 17. Il est ajouté un alinéa 2 conçu comme suit :
« De même le secours en argent est supprimé à tout malade rencontré hors de chez lui sans y être autorisé, à celui qui a pris des médicaments ou des aliments contraires aux prescriptions des médecins ainsi qu'à celui qui a fait usage de liqueurs alcooliques et ce à partir du jour où l'infraction a été commise. »

L'art. 36 sera conçu comme suit :

« Il sera remis à chaque sociétaire un livret portant

Nach Einsicht des Gesetzes vom 31. Juli 1901, die Arbeiter-Krankenversicherung betreffend;

In Erwägung, daß die beantragten Änderungen den gesetzlichen Bestimmungen und Voraussetzungen entsprechen;

Beschließt:

Art. 1. Die an Art. 17 und 36 des Statuts der Bezirks-Krankenkasse zu Rumelange durch Beschluß der Generalversammlungen vom 19. und 31. Dezember 1903 vorgenommenen Änderungen werden hiermit genehmigt.

Art. 2. Gegenwärtiger Beschluß, nebst dem Wortlaut der abgeänderten Bestimmungen, soll im „Mémorial“ veröffentlicht werden.

Luxemburg, den 29. März 1904.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
Eyschen.*

indication du montant des cotisations (art. 30) et des secours auxquels il a droit, le cas échéant.

Le patron acquittera sur le livret les parts des cotisations lui remboursées par l'ouvrier ou retenues sur sa paye. Pour les membres volontaires, les cotisations sont acquittées sur le livret par le bureau de la Caisse.

Le livret perdu ou égaré est remplacé au bureau de la Caisse par un nouveau livret contre paiement de la somme de 50 centimes, à acquitter par celui qui l'a perdu ou égaré. »

Avis. — Administration des travaux publics.

A partir du 1^{er} avril prochain, M. Guillaume Schmeler, conducteur des travaux publics à Redange, est chargé du service du canton de Capellen, avec résidence à Capellen, en remplacement de M. Fr. Nimax, qui a été appelé à d'autres fonctions; M. Nic. Schmitz, conducteur des travaux publics, actuellement attaché aux bureaux de l'ingénieur en chef, est chargé du service du canton de Redange, avec résidence à Redange; M. J.-P. Guill, conducteur des travaux publics, actuellement attaché au service

Bekanntmachung. — Bauverwaltung.

Vom 1. April l. ab ist Hr. Wilh. Schmeler, Bauconductor zu Medingen, in derselben Eigenschaft nach dem Kanton Capellen, mit dem Wohnsitz Capellen, versetzt, in Ersetzung des Hrn. Fr. Nimax, welcher zu anderen Funktionen berufen worden ist; Hr. Bauconductor Nic. Schmitz, zur Zeit in den Büreau des Oberingenieurs beschäftigt, ist mit dem Dienste des Kantons Medingen, mit dem Wohnsitz zu Medingen, betraut; Hr. J. P. Guill, Bauconductor, zur Zeit beim Bau der Vieinalbahnen beschäftigt, ist mit dem

des chemins de fer vicinaux, est chargé du service du canton de Clervaux, avec résidence à Clervaux.

Dienst, des Kantons Klérf, mit dem Wohnsitz zu Klérf, betraut.

Luxembourg, le 29 mars 1904.

Luxemburg, den 29. März 1904.

Le Directeur général des travaux publics,
CH. RISCHARD.

Der General-Director der öffentlichen Arbeiten,
R. R i s c h a r d.

Avis. — Titres au porteur.

Suivant exploit de l'huissier Henri Geib de Luxembourg, en date du 1^{er} mars courant, il a été fait opposition aux actions au porteur de la Société anonyme des hauts-fourneaux de Rumelange, nos 4107 et 4108, chacune d'une valeur nominale de fr. 500. — L'opposant soutient que les titres dont s'agit ont disparu, sans qu'il puisse indiquer les circonstances dans lesquelles la disparition a eu lieu.

Le présent avis est inséré au *Mémorial* en exécution de l'art. 4 de la loi du 16 mai 1891, concernant la perte des titres au porteur.

Luxembourg, le 24 mars 1904.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

*Chemins de fer Guillaume-Luxembourg. — Recettes des lignes du Grand-Duché : 1903 (km. *)*

RECETTES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	RECETTES DIVERSES.	RECETTES TOTALES.
Du 1 ^{er} au 31 juillet	fr. 178,750 00	fr. 4,161,250 00	fr. 91,250 00	fr. 4,431,250 00
Du 1 ^{er} avril au 30 juin	502,300 00	3,267,500 00	246,250 00	4,016,250 00
} 1903				
Du 1 ^{er} avril au 31 juillet	fr. 681,250 00	fr. 4,428,750 00	fr. 337,500 00	fr. 5,447,500 00
	Produit kilométrique correspondant fr. 83,807 69.			

*) Les produits de la ligne de Trois-Vierges-St. Vith, pour la section de cette ligne qui est située dans le Grand-Duché, ne sont pas compris dans les recettes.

Marktpreise. — 2. Hälfte des Monats Dezember 1903.

Bezeichnung der Lebensmittel u. dgl.	Maße oder Gewicht.	Mittelpreise der verkauften Lebensmittel auf den Märkten von								
		Luxemburg.	Diekirch.	Wiltz.	Ettelbruck.	Eschternach.	Remich.	Meresch.	Grevenmacher.	Fisch a. d. A.
Weizen	Hectoliter	15 00	16 00	16 50	"	"	15 50	"	"	"
Mischelfrucht	—	15 00	15 20	15 00	"	15 50	15 00	"	"	"
Hoggen	—	13 00	14 00	13 25	"	"	"	"	"	"
Gerste	—	13 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Spelz	—	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Heideforn	—	"	12 00	"	"	"	"	"	"	"
Hafers	—	8 50	7 50	7 50	"	"	9 00	"	"	"
Erbfen	—	15 00	"	"	"	"	15 00	"	"	"
Bohnen	—	15 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Linfen	—	20 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Kartoffeln	—	5 00	4 50	4 50	"	"	6 00	"	"	6 00
Weizen-Mehl	Kilogr.	0 45	0 40	0 50	"	0 35	0 34	"	0 40	0 50
Mischel-Mehl	—	0 375	0 38	0 35	"	0 31	0 32	"	0 34	0 40
Hoggen-Mehl	—	0 40	0 34	0 30	"	"	"	"	"	"
Geschälte Gerste	—	0 70	"	"	"	"	"	"	"	"
Butter	—	2 65	2 40	2 60	"	2 40	2 80	2 10	2 40	3 40
Eier	Duzend.	1 92	1 50	1 80	"	1 60	1 60	1 25	1 32	2 00
Heu	500 Kilo.	35 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Stroh	—	25 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Buchenholz	Stere.	12 00	"	"	"	"	14 00	"	"	"
Eichenholz	—	8 00	"	"	"	"	11 00	"	"	"
Weichholz	—	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ochsenfleisch	Kilogr.	2 00	1 60	1 80	"	1 80	"	1 60	1 70	1 80
Rub- od. Rindfleisch	—	1 70	1 60	1 70	"	1 60	1 80	1 60	1 70	1 70
Kalb- od. Kalbfleisch	—	1 70	1 80	1 80	"	1 60	1 80	1 80	1 80	2 10
Lammfleisch	—	1 70	1 80	1 80	"	1 70	1 80	1 70	1 80	1 80
Schweinefleisch	—	2 00	1 60	1 80	"	1 60	1 40	1 80	1 80	2 20
id. geräuchert.	—	2 50	"	"	"	"	"	"	"	"